



*D'abord et avant tout
la belle campagne!*

Formulaire de demande d'aide financière

Annexe II

Programme de revitalisation pour la construction de
résidences neuves permanentes
et d'aide fiscale à la construction de logements

IDENTIFICATION DE LA PROPRIÉTÉ ET DU OU DES PROPRIÉTAIRES

Matricule : _____

Adresse de la propriété visée _____

Prénom et nom du premier propriétaire : _____

Prénom et nom du deuxième propriétaire : _____

Numéro(s) de téléphone : _____

VOLETS D'AIDE FINANCIÈRE – VEUILLEZ COCHER LA CASE QUI S'APPLIQUE A VOTRE SITUATION

1 Volet construction d'une habitation (remise de taxe foncière générale sur la portion de la valeur du bâtiment apparaissant au rôle d'évaluation, sur trois exercices financier selon les pourcentages suivants :

pour le 1^{er} exercice financier : remise de 100 %

pour le 2^e exercice financier : remise de 50 %

pour le 3^e exercice financier : remise de 25 %

De plus, l'inscription gratuite au terrain de jeux pendant deux ans ainsi qu'une allocation de 200 \$ par enfant âgé de moins de 10 ans est applicable dans ce volet. (Compléter le verso)

Le présent volet d'aide financière s'applique au propriétaire :

- i) d'une nouvelle habitation qu'il a construite ou fait construire (si la construction se fait sur le même solage, exemple : à la suite d'un incendie ou de destruction pour cause d'insalubrité, cela n'est pas admissible; pour être admissible, ce doit être un ajout de résidence);
- ii) qui fait l'acquisition d'une nouvelle habitation demeurée inhabitée depuis sa construction.

Ce volet comprend limitativement les catégories d'immeubles suivants :

- Les habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales
- Les maisons mobiles
- Habitation unifamiliale ou multifamiliale de type « condominium » (copropriété divisée)

Le compte de taxes doit être entièrement acquitté pour obtenir la remise.

2 Volet construction d'une habitation multifamiliale (remise de taxe foncière générale sur la portion de la valeur du bâtiment apparaissant au rôle d'évaluation, sur trois exercices financier en proportion des logements de 4 ½ pièces ou plus, selon les pourcentages suivants :

pour le 1^{er} exercice financier : remise de 75 %

pour le 2^e exercice financier : remise de 50 %

pour le 3^e exercice financier : remise de 25 %

Ce volet vise le propriétaire qui a construit ou fait construire une habitation multifamiliale de quatre logements ou plus. Le compte de taxes doit être entièrement acquitté pour obtenir la remise.

ENFANTS

Noms	Date de naissance	Parents ou tuteurs légaux

CONDITIONS À RESPECTER (OUTRE CELLES CONTENUES AU RÈGLEMENT)

Le programme de revitalisation pour les résidences permanentes, les bâtiments à vocation commerciale ou industrielle prend effet à compter de la date de l'adoption du présent règlement et pour les secteurs concernés.

Pour avoir droit à l'aide financière prévue au présent volet, le propriétaire doit déposer à la Municipalité, au service administratif du bureau municipal, une demande dûment complétée selon le formulaire apparaissant à l'Annexe II du présent règlement. La demande doit être déposée le plus rapidement possible, mais aucun délai n'est en vigueur pour l'admissibilité des demandes, et ce, depuis l'entrée en vigueur dudit règlement 2018-05.

Les explications et conditions apparaissant au présent formulaire ont pour seul objectif de favoriser une meilleure compréhension de la part du propriétaire, les dispositions contenues au règlement prévalent.

DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE (DES PROPRIÉTAIRES)

Je suis le propriétaire de la propriété visée au présent formulaire et je demande une aide financière dans le cadre du programme établi en vertu du règlement numéro 2018-05 décrétant l'établissement d'un programme de revitalisation à l'égard des secteurs concernés sur le territoire de la municipalité de Cap-Saint-Ignace.

Date

Signature

Date

Signature

À L'USAGE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Date du dépôt de la demande (formulaire) à la Municipalité : _____

Demande reçue par : _____

Volet touché par la présente demande :

Volet 1

Volet 2

La propriété visée est-elle admissible au programme ?

Se situe à l'intérieur des secteurs concernés

Oui

Non

Date effective de la modification au rôle : _____
(si volet 1 et 2 applicables)